

Le **parent correspondant** est un **acteur indispensable de la vie de l'établissement** : il a vocation à créer du lien entre les parents de la classe et l'équipe éducative. Il facilite la communication et contribue à établir un climat de confiance.

Voici en quelques points **son rôle et les qualités requises** pour bien remplir cette fonction...

SON RÔLE

Le parent correspondant représente tous les parents, il est leur porte-parole. Il assure le lien avec l'équipe éducative (professeur des écoles pour le primaire, professeur principal pour le secondaire) et avec les élèves délégués. Il est médiateur en cas de difficulté.

En primaire

Il fait le lien entre les parents, l'enseignant et les élèves délégués (s'il y en a) sur les questions touchant à la vie de la classe et ses projets. Il aide à l'organisation des sorties et activités périscolaires (pour trouver des accompagnateurs, etc.) où aux projets de classe. Il participe à l'organisation des festivités de fin d'année scolaire (stand à la kermesse de la fête de l'école, pot de fin d'année dans la classe, ...).

Au collège et lycée

Il est invité en début d'année à rencontrer le professeur principal pour établir une relation et échanger sur la vie de la classe et de l'établissement

Tout au long de l'année, il maintient le contact et fait part à l'équipe éducative des questions qui lui sont soumises par les parents

Il représente les parents aux trois conseils de classe :

- En sollicitant et en recueillant les questions ou les remarques des parents avant les conseils, en rencontrant le professeur principal et les élèves délégués, de façon à en savoir davantage sur la situation de la classe ;
- En faisant part lors du conseil, de manière synthétique, des questions et remarques qui lui ont été confiées par les parents ;
- En rédigeant après le conseil un compte-rendu à l'intention des parents.

Il peut être amené à participer aux conseils de discipline convoqués en cas de manquement grave aux règles de vie du collège.

A QUOI S'ENGAGE LE PARENT CORRESPONDANT ?

Avant de postuler, sachez que vous devrez :

- suivre la formation organisée par l'Apel avec le chef d'établissement et travailler en lien avec eux,
- assurer votre mission pour toute la durée de l'année scolaire,
- respecter la confidentialité des informations dont vous serez amené à avoir connaissance concernant les élèves ou leurs familles,
- savoir vous rendre disponible, notamment en journée, les conseils de classe ayant lieu en fin d'après-midi,
- avoir la volonté d'un véritable partenariat éducatif école-famille,
- éviter une implication trop affective,
- vous montrer bienveillant à l'égard des personnes et des situations,
- mettre tout en œuvre pour apporter une réponse aux parents qui ont posé une question.

COMMENT DEVENIR PARENT CORRESPONDANT ?

Dans chaque classe sont nommés 2 parents correspondants titulaires, qui peuvent être aidés par 1 ou 2 suppléants.

Les inscriptions se font uniquement en ligne, via un formulaire ouvert **à partir du mois de juin**, pour l'année scolaire suivante.

Les parents correspondants seront ensuite nommés ou élus par l'Apel, en concertation avec le chef d'établissement.

Les **coordonnées des parents correspondants** de votre classe sont indiquées **dans le carnet de correspondance de votre enfant**. Vous pouvez les obtenir par le professeur titulaire si ce n'est pas le cas.

Les infos de l'**Apel nationale** sur les missions du parent correspondant : cliquer [ici](#)